## PROCURATION

Le / la soussigné(e):	
Nom / dénomination :	
Adresse / siège social :	
Numéro d'entreprise <sup>1</sup> :	
Représentée par <sup>2</sup> :	
	actions de la société européenne « <b>ALLIANC</b> », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue d 37.652 (la <b>"Société"</b> ).
nomme et désigne, comme mandata	ire avec pouvoir de substitution :
Nom :	
Adresse :	
ordinaire des actionnaires de la Socie	ous pouvoirs pour le / la représenter à l'assemblée général été, qui se tiendra au siège social de la Société, le 23 jui
2017, à 11H30, pour délibérer sur l'ord pour son compte dans le sens des inst	lre du jour repris ci-après, et aux fins d'y voter en son nom e ructions de vote exprimées ci-après.
·	•
pour son compte dans le sens des inst	ructions de vote exprimées ci-après.  ordinaire ;

aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres

documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Si d'application <sup>2</sup> Si d'application : noms et fonctions.

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR		INSTRUCTION <sup>3</sup>		
1.	Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.	Aucun vote n'est requis		
2.	Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.  Proposition d'approuver le rapport de rémunération.	Oui	Non	Abstention
3.	Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.	Aucun vote n'est requis		
4.	Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.  Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.	Oui	Non	Abstention
5.	Décision relative à l'affectation des résultats.  Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (60 742,45 EUR) comme suit :  - Perte de l'exercice clos le 31/12/2016 (60 742,45 EUR)  Dont l'affectation serait la suivante :  En totalité, en report à nouveau (60 742,45 EUR)	Oui	Non	Abstention
6.	Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.	Aucun vote n'est requis		
7.	Décharge des administrateurs.  Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.	Oui	Non	Abstention

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

8.	Décharge du commissaire.  Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.	Oui	Non	Abstention	
9.	Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs  Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2017, une somme globale de 45 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.	Oui	non	Abstention	
10.	Octroi d'une rémunération au commissaire  Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2017, une somme globale de 62 400 euros.	Oui	Non	Abstention	
11.	Divers	Aucun vote n'est requis			

Si le (la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote spécifiques concernant une des propositions de décision ci-dessous ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté :

- (i) le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s) ; OU
- (ii) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous (i), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

Nous vous rappelons qu'en cas de conflit d'intérêt potentiel, si le (la) soussigné(e) n'a pas coché l'un des cases « oui / non / abstention » concernant une des propositions de décision ci-dessus, ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté, le (la) soussigné(e) sera toujours réputé avoir donné une instruction de vote spécifique au mandataire de voter en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

\* \* \*

Si, après la date de cette procuration, des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Codes des sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire :

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (\*);
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (\*).

\* \* \*

La Société devra être en possession de la présente procuration, dument complétée et signée, le <a href="mailto:17 juin 2017">17 juin 2017</a> au plus tard. Elle peut lui être communiquée par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : <a href="mailto:contact@adcsiic.eu">contact@adcsiic.eu</a>.

Fait à , le 2017.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

<sup>(\*)</sup> Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.